

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2260

11 septembre 2012

### SOMMAIRE

<b>AB Investments S.A.</b> .....	<b>108458</b>	<b>NewLife Investments Holding S.à r.l.</b> ...	<b>108475</b>
<b>Acacias Investment S.à r.l.</b> .....	<b>108440</b>	<b>NIH Epsilon Management S.à r.l. &amp; Partners S.C.A.</b> .....	<b>108475</b>
<b>Agence d'assurances Antony, Korac &amp; Vogel S.à r.l.</b> .....	<b>108439</b>	<b>NIH Epsilon Management S.à r.l. &amp; Partners S.C.A.</b> .....	<b>108444</b>
<b>Agence d'assurances Korac &amp; Vogel S.à r.l.</b> .....	<b>108439</b>	<b>Norbury S.à r.l.</b> .....	<b>108480</b>
<b>Avelec S.à r.l.</b> .....	<b>108443</b>	<b>Nord Security S.à r.l.</b> .....	<b>108475</b>
<b>Carillon S.A.</b> .....	<b>108439</b>	<b>Northland Resources S.A.</b> .....	<b>108480</b>
<b>Cityhold Propco 3 S.à r.l.</b> .....	<b>108455</b>	<b>North REOF Leopold S.à r.l.</b> .....	<b>108480</b>
<b>C&amp;P Di Cedrone e Pellegrini S.C.A.</b> ....	<b>108448</b>	<b>Nouvelle Brasserie Mansfeld S.à r.l.</b> ....	<b>108455</b>
<b>Faivinvest Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>108463</b>	<b>Nuclobel Lux 1 S.à r.l.</b> .....	<b>108467</b>
<b>Faivinvest S.C.A.</b> .....	<b>108445</b>	<b>Nuclobel Topco 2 S.à r.l.</b> .....	<b>108450</b>
<b>Fitness Impulse Sarl</b> .....	<b>108442</b>	<b>Orion Finance II Luxembourg S.à r.l.</b> ...	<b>108450</b>
<b>G+H Montagebau</b> .....	<b>108461</b>	<b>Pamir S.A., SPF</b> .....	<b>108480</b>
<b>HV Properties S.à r.l.</b> .....	<b>108455</b>	<b>Partners Group Prime Yield, S.à r.l.</b> ...	<b>108457</b>
<b>ILP II S.à r.l.</b> .....	<b>108446</b>	<b>Pendragon Management Company S.A.</b> .....	<b>108446</b>
<b>JJL S.à r.l.</b> .....	<b>108470</b>	<b>PFCE Czech I S.à r.l.</b> .....	<b>108453</b>
<b>Koinonia Foundation Holding S.A., SPF</b> ..	<b>108458</b>	<b>PFCE Poland III S.à r.l.</b> .....	<b>108473</b>
<b>L'Euphrate S.A.</b> .....	<b>108476</b>	<b>Platino S.A.</b> .....	<b>108463</b>
<b>Logistics XXI S.à r.l.</b> .....	<b>108453</b>	<b>Power Transmission Finance S.A.</b> .....	<b>108444</b>
<b>Lux Environnemental Services Sarl</b> .....	<b>108462</b>	<b>Q207 S.C.S.</b> .....	<b>108457</b>
<b>Meridiam PGGM DIF Infrastructure D1</b> .....	<b>108462</b>	<b>REComm Sarl Mainz IFA3 SCS</b> .....	<b>108462</b>
<b>Millcreek S.A.</b> .....	<b>108462</b>	<b>Royal Securities S.A.</b> .....	<b>108447</b>
<b>Minusines S.A.</b> .....	<b>108463</b>	<b>RSI S.A.</b> .....	<b>108447</b>
<b>Modim International S.A.</b> .....	<b>108463</b>	<b>Schräinermontagebetrieb Wolf</b> .....	<b>108461</b>
<b>Modim International S.A.</b> .....	<b>108472</b>	<b>Société de Gestion Immobilière N. Arend Société civile</b> .....	<b>108434</b>
<b>Montesa S.A.</b> .....	<b>108472</b>	<b>'SOMALUX' Société de Matériel Luxembourgeoise S.A.</b> .....	<b>108438</b>
<b>Neptune Finance Partner S.à r.l.</b> .....	<b>108469</b>	<b>'SOMALUX' Société de Matériel Luxembourgeoise S.A., SPF</b> .....	<b>108438</b>
<b>Neptune Ship Finance (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>108475</b>	<b>Xenia Trade S.A.</b> .....	<b>108472</b>
<b>Neptune Ship Finance (Luxembourg) S.à r.l. &amp; Cie, S.e.c.s.</b> .....	<b>108475</b>		
<b>Newell Luxembourg Finance S.à r.l.</b> ....	<b>108480</b>		

## **Société de Gestion Immobilière N. Arend Société civile, Société Civile.**

Siège social: L-1513 Luxembourg, 72, boulevard Prince Félix.

R.C.S. Luxembourg E 4.848.

### — STATUTS

L'an deux mil douze, le vingt-septième jour de juillet,

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

#### ONT COMPARU:

1.- Monsieur Nico AREND, administrateur de sociétés, né à Clervaux le 23 janvier 1950, demeurant au 72, Boulevard Prince Félix, L-1513 Luxembourg; et

2.- Maître Georges GUDENBURG, avocat, né à Luxembourg, le 25 novembre 1964, demeurant professionnellement au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ainsi qu'il suit, les statuts d'une société civile particulière, qu'ils déclarent constituer entre eux:

#### **Titre I<sup>er</sup> . - Forme et Objet , Dénomination , Siège et Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** La Société, qui est une société civile, a pour objet la détention et l'administration civile de son patrimoine actif et passif, en ceci englobant la gestion d'une ou de plusieurs sociétés civiles transparentes.

Les actes de commerce sont expressément exclus de l'objet de la Société.

**Art. 2.** La Société prend la dénomination de: "SOCIETE DE GESTION IMMOBILIERE N. AREND Société civile" (la «Société»).

**Art. 3.** Le siège statutaire de la Société est établi au 72, Boulevard Prince Félix, L-1513 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision unanime des associés.

**Art. 4.** La Société est constituée pour une durée illimitée. En cas de mort d'un associé, la Société continuera d'exister entre les associés survivants et les héritiers ou légataires de l'associé décédé.

#### **Titre II. - Apports en nature et en numéraire, Attributions de parts d'intérêts**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EURO 10.000 (Euro dix mille), représenté par 1.000 (mille) parts d'une valeur d'EURO 10 (Euro dix) chacune, entièrement libérées.

Le capital social souscrit peut, à tout moment, être modifié, augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés délibérant comme indiqué aux présents Statuts.

**Art. 6.** Chaque part confère à l'associé dans la répartition des bénéfices, et dans le fonds social au moment de la dissolution le droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes.

**Art. 7.** Sous réserve des dispositions ci-dessous, les cessions de parts entre vifs s'opèrent par acte notarié ou sous seing privé. Sous cette réserve, elles ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la Société par exploit d'huissier ou acceptées par elle dans un acte notarié, conformément à l'article 1690 du code civil.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés sauf approbation de l'assemblée des associés statuant à l'unanimité.

Sauf cession ou transfert par tous les associés de toutes leurs parts de la Société dans une autre société ou entité luxembourgeoise ou étrangère, un associé souhaitant vendre ses parts à un associé devra faire connaître son intention d'aliéner par lettre recommandée avec avis de réception adressée à la Société en indiquant, sous peine de nullité, le nombre de parts objet de la cession projetée, le prix et les conditions de vente et le nom de l'associé-acquéreur proposé. Il est expressément convenu que le prix proposé devra raisonnablement refléter la situation patrimoniale et financière de la Société. En cas de contestation sur ce point, la Société aura la faculté de recourir à un arbitrage suivant les modalités définies ci-dessous afin de déterminer la valeur des parts, à moins que l'associé vendeur ne préfère retirer son offre de vente.

Dès réception de l'offre de vente, la Société avertira sans tarder, par lettre recommandée avec avis de réception, les autres associés de la vente envisagée en indiquant la date, les termes de l'offre et le nom de l'associé-acquéreur proposé.

Les associés auront un délai de soixante jours francs à compter de la date de réception de l'offre par la Société pour faire connaître à la Société, par lettre recommandée avec avis de réception, leur intention de se porter également acquéreurs aux mêmes termes et conditions.

Les associés ne peuvent se porter acquéreurs que de la totalité des parts proposées.

En cas de concurrence entre les associés dans l'exercice de leur droit, les parts proposées seront réparties entre les associés acquéreurs proportionnellement à leurs participations respectives dans la Société.

Si dans un délai de quatre-vingt dix jours francs à compter de la date de réception de l'offre par la Société, celle-ci n'a pas fait connaître à l'associé vendeur l'exercice du droit par l'un des associés ou n'a pas donné réponse à l'offre, l'associé vendeur aura alors la faculté de procéder dans un délai de quinze jours à la cession des parts en question exclusivement au bénéfice de l'associé-acquéreur proposé et aux prix et conditions mentionnés dans l'offre. Le non respect de ces conditions entraînera la nullité de plein droit de la cession, au regard de la Société et des tiers.

Dans l'éventualité de l'exercice par l'un des associés de son droit dans les délais impartis, la Société en avertira l'associé vendeur par lettre recommandée avec avis de réception expédiée dans un délai maximum de 20 jours à compter de la réception de l'offre de vente en indiquant le nom de l'associé acquéreur. L'associé vendeur aura alors la faculté, soit de procéder à la vente des parts à l'associé acquéreur, soit de renoncer à la vente et de conserver ses parts.

Les parts ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés autres que les héritiers en ligne directe et légataires, ou au conjoint survivant.

L'exercice des droits afférents aux parts du défunt est conféré à ses exécuteurs testamentaires régulièrement institués jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la Société.

L'acceptation par un cessionnaire, un héritier ou un légataire de parts entraîne son adhésion aux statuts de la Société.

**Art. 8.** Sans préjudice d'un éventuel démembrement entre la nue-propriété et l'usufruit des parts de la Société, chaque part est indivisible à l'égard de la Société qui pourra suspendre les droits y attachés tant que l'indivision perdure.

Les créanciers d'un associé ne peuvent, pour l'exercice de leurs droits, sous aucun prétexte requérir l'apposition de scellés sur les documents, valeurs et biens de la société, ni saisir les biens de la Société.

### **Titre III. - Décisions des associés**

**Art. 9.** Les assemblées générales des associés se réunissent à la suite d'une convocation émanant du gérant.

Les avis de convocation contiennent obligatoirement le lieu, la date et l'heure ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée.

Les convocations des associés à une assemblée ont lieu au moyen de lettres recommandées avec avis de réception, adressées aux associés, huit jours au moins à l'avance.

Les associés peuvent renoncer à cette formalité si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale, laquelle assemblée peut être valablement tenue et décider sur tous sujets à l'ordre du jour sans convocation préalable.

Un associé peut se faire représenter à une assemblée générale par un mandataire, associé, muni d'un pouvoir spécial.

Chaque part donne droit à une voix aux assemblées, sans limitation. En cas de démembrement de l'usufruit et de la nue-propriété d'une part, l'usufruitier exerce le droit de vote aux assemblées des associés.

L'assemblée des associés dispose des pouvoirs de prendre en assemblée générale toutes décisions relatives à l'approbation des comptes, l'affectation des résultats et la modification des statuts.

Par principe, les décisions sont prises à la majorité simple des voix des votants, sauf disposition contraire des statuts.

Une assemblée générale des associés appelée à apporter une modification aux statuts de la Société n'est régulièrement constituée que si l'intégralité des parts est dûment représentée à l'assemblée et ne peut valablement décider une telle modification des statuts qu'à l'unanimité des associés de la Société représentant l'intégralité du capital social, étant entendu qu'en cas de démembrement de l'usufruit et de la nue-propriété d'une part, le vote favorable de tous les usufruitiers porteur de parts répond à cette exigence.

La transformation de la Société en une société commerciale est prohibée.

Les décisions valablement prises aux assemblées générales obligent tous les associés. Les délibérations des assemblées sont constatées par des procès-verbaux transcrits sur un registre spécial qui sont signés par les associés présents. Les copies ou extraits sont certifiés conformes par le gérant.

### **Titre IV. - Gérance**

**Art. 10.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés de la Société, nommés par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs mandats ainsi que leur rémunération, sans préjudice des dispositions des statuts de la Société. En cas de pluralité de gérants, les gérants forment un conseil de gérance. Pour les besoins des présents statuts, le terme «gérant» désigne également et suivant le contexte, le conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants et en cas de démission ou de décès de l'un des gérants, les gérants restant en fonctions reprendront de plein droit les attributions du gérant décédé ou ayant démissionné, et exerceront tous les pouvoirs alloués à la gérance en général, dans l'attente de la nomination éventuelle d'un nouveau gérant par les associés réunis en assemblée générale.

**Art. 11.** En cas de conseil de gérance, ce dernier nomme un gérant-président. Il peut également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président, au lieu indiqué dans la convocation. Une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance doit être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en cas d'urgence pour lequel la nature des circonstances d'urgence doit être

mentionnée dans la convocation. Cette convocation peut être écartée par l'accord écrit ou par télécopie ou par e-mail de chaque gérant. De même aucune convocation ne sera nécessaire si les gérants se réunissent et renoncent expressément à toute convocation préalable.

Tout gérant peut prendre part à une réunion du conseil de gérance en donnant pouvoir à un autre gérant par écrit ou par télécopie ou e-mail. Tout gérant peut accepter d'être mandaté par un ou plusieurs autres gérants.

Les votes peuvent être également effectués par écrit ou par télécopie ou e-mail.

Les résolutions du conseil de gérance sont prises à la majorité des voix. En cas de partage des voix, celle du gérant-président est prépondérante. Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les gérants ont le même effet que des résolutions votées en réunion des gérants.

**Art. 12.** Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance sont signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui préside une telle réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux qui peuvent être produits en justice ou à toute autre occasion sont signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

**Art. 13.** Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant. Le gérant peut faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans l'objet social de la Société.

En cas de conseil de gérance, celui-ci peut déléguer ses pouvoirs de conduire les affaires courantes de la Société et la représentation de la Société pour de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'ont pas à être gérants) délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il peut également confier tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne qui ne doit pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

Le gérant peut désigner tout conseil technique ayant pour objet, sous la surveillance respectivement la collaboration du gérant, d'assister le gérant dans la conduite technique des activités de la Société et de la gestion des sociétés gérées par ou affiliées à la Société, de donner des avis techniques, juridiques, économiques et financiers sur la conduite des activités de toutes sociétés du groupe et de réaliser un suivi technique des activités de la Société ou de toute société dont la Société serait gérante ou associée commanditée ou encore de toute société affiliée ou encore de déléguer à ce conseil technique tous pouvoirs de supervision des activités de la Société ou de toute société dont la Société serait gérante ou associée commanditée ou encore de toute société affiliée à la Société. Le gérant peut fixer le nombre de membres de ce conseil technique et leur statut (mandataire ou salarié) ainsi que la durée de fonctions.

La présente énumération est énonciative et non limitative.

Le mandat du gérant est gratuit mais il a droit au remboursement intégral par la Société de tous frais engagés dans le cadre de ses fonctions de gérant et notamment de tous frais de représentation de la Société. L'assemblée des associés peut décider de l'allocation au gérant ou à tout conseil technique qui serait désigné par le gérant, de toute autre rémunération ou indemnisation.

Le conseil de gérance détermine la part de toute rémunération à attribuer à chaque membre du conseil de gérance et le cas échéant à chaque membre du conseil technique. Néanmoins en cas de distribution d'un revenu extraordinaire à la Société par une quelconque société dans laquelle la Société est associée ou gérante, ce revenu extraordinaire sera distribué au profit des gérants de la Société à parts égales.

**Art. 14.** La Société est engagée en toutes circonstances par (i) la signature individuelle du gérant en cas d'absence de nomination d'un conseil de gérance, et, (ii) en cas de nomination d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, ou (iii) par la signature individuelle ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le gérant.

**Art. 15.** Dans l'exécution de leur mandat, chaque gérant non-associé est responsable dans tous les cas de l'exécution de son mandat lui conféré dans le cadre de la Société. Le ou les associés-gérants sont responsables vis-à-vis des tiers. Entre eux ils ne sont responsables qu'en proportion de leur part. Ils sont encore responsables de l'exécution de leur mandat.

## **Titre V. - Exercice social - Comptes - Affectation des résultats**

**Art. 16.** L'exercice social s'étend du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

**Art. 17.** A la fin de chaque exercice social, le gérant dresse le bilan et le compte de pertes et profits. L'assemblée générale des associés approuve les comptes et décide de l'affectation des résultats dans les limites des statuts et dans les limites de ce qui a été proposé par le gérant.

Le gérant peut proposer à l'assemblée des associés d'affecter les liquidités de la Société d'une manière à favoriser la réalisation de son objet social ou encore de distribuer le bénéfice annuel aux associés.

La distribution des résultats aux associés se fera à hauteur et en fonction de leur quote-part relative dans le capital de la Société. En cas de démembrement de l'usufruit et de la nue-propriété d'une part, le dividende est versé à l'usufruitier.

## Titre VI. - Dissolution

**Art. 18.** Ni le décès, ni l'interdiction, ni la faillite, ni la liquidation judiciaire ou la déconfiture du gérant ou d'un ou de plusieurs associés n'entraînent la dissolution de la Société.

**Art. 19.** La Société ne pourra être dissoute que de l'accord unanime des associés. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par les soins du gérant.

## Titre VII. - Divers

**Art. 20.** Au moment de la liquidation de la Société ou d'une action antérieure contre les associés, les pertes se répartissent entre associés en proportion des parts détenues par chacun d'eux, sans préjudice des dispositions de l'article 1863 du code civil.

**Art. 21.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou firme ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs associés ou un ou plusieurs gérants de la Société ont un intérêt personnel, ou seront administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé de cette autre société ou firme. Un associé, gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, d'associé, de fondé de pouvoirs ou d'employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes questions relatives à un tel contrat ou une telle opération.

**Art. 22.** Pour tout ce que les présents statuts ne prévoient pas, les parties se réfèrent aux dispositions légales luxembourgeoises applicables, et notamment les articles 1832 à 1873 du Code civil.

### *Souscription et Libération*

Les 1.000 (mille) parts sociales d'une valeur nominale de EURO 10 (Euro dix) chacune ont été souscrites et libérées intégralement de la manière suivante:

1. Monsieur Nico AREND, préqualifié . . . . . 999 parts sociales
2. Maître Georges GUDENBURG, préqualifié, . . . . . 1 part sociale

Toutes les parts sociales ont été libérées par des versements en espèces sur un compte bancaire de la Société de sorte que la somme de mille euros (EURO 10.000) se trouve dès à présent à disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

- 1) Le siège social de la Société est fixé au 72, Boulevard Prince Félix, L-1513 Luxembourg.
- 2) Le nombre des gérants de la Société est fixé à un.
- 3) Est nommé gérant de la Société, pour une durée illimitée, Monsieur Nico Arend, précité, demeurant à L-1513, Luxembourg, 72, Boulevard Prince Félix.

### *Dépenses*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges incombant à la société suite à cet acte sont estimés approximativement à mille Euros (EUR 1.000).

### *Pouvoirs*

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec nous le présent acte.

Signé: Nico Arend, Georges Gudenburg, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 31 juillet 2012. LAC / 2012 / 36433. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 août 2012.

Référence de publication: 2012102601/217.

(120140287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

**Somalux S.A. SPF, 'SOMALUX' Société de Matériel Luxembourgeoise S.A., SPF, Société Anonyme -  
Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. 'SOMALUX' Société de Matériel Luxembourgeoise S.A.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 4.523.

L'an deux mille douze, Le vingt-quatre juillet,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de gestion de patrimoine familial " 'SOMALUX' SOCIETE DE MATERIEL LUXEMBOURGEOISE S.A.", avec siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par le notaire Roger WURTH, alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 17 janvier 1950, publié au Mémorial C de 11 du 18 février 1950, modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 22 décembre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 566 du 25 mars 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 4.523, au capital social de un million huit cent soixante mille huit cent quarante-huit virgule quatre-vingt-deux euros (EUR 1.860.848,82), représenté par cinquante-quatre mille huit cent quarante-trois (54.843) actions.

L'assemblée est présidée par Maître Jean HOSS, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Catherine BURGRAFF, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Kévin DE WILDE, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Révocation du mandat d'Administrateur de Monsieur da Cuhna.

2. Modification de l'Article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Tous les actes qui engagent la société, y compris les délégations de pouvoirs conformément à l'article 10 qui précède, doivent être signés par deux administrateurs.»

3. Divers.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des publications contenant l'ordre du jour, insérées au:

- "Tageblatt" du 7 juillet 2012 et du 16 juillet 2012.

- Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1714 du 7 juillet 2012 et numéro 1781 du 16 juillet 2012.

Les numéros justificatifs de ces publications sont déposés au bureau de l'assemblée.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence, que sur les cinquante-quatre mille huit cent quarante-trois (54.843) actions représentant l'intégralité du capital social, quarante-huit mille quatorze (48.014) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée, de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée générale décide de révoquer de ses fonctions d'administrateur, Monsieur Antonio DIAS DA CUNHA, administrateur de sociétés, demeurant à P-1400-342 Lisboa.

L'assemblée générale déclare qu'il n'est pas donné décharge à Monsieur Antonio DIAS DA CUNHA pour l'exercice de son mandat d'administrateur de la société.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 11.** Tous les actes qui engagent la société, y compris les délégations de pouvoirs conformément à l'article 10 qui précède, doivent être signés par deux administrateurs.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: J. Hoss, C. Burgraff, K. De Wilde, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 juillet 2012. Relation: LAC / 2012 / 35825. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 9 août 2012.

Référence de publication: 2012102750/64.

(120141539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

**Carillon S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 78.221.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Madame Corinne BITTERLICH. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018.

Luxembourg, le 4 juin 2012.

Ch. FRANCOIS / J-R BARTOLINI

Director / Director

Référence de publication: 2012102921/14.

(120141666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

**Agence d'assurances Korac & Vogel S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. Agence d'assurances Antony, Korac & Vogel S.à r.l.).**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 112.699.

L'an deux mille douze, le dix-huit juillet;

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Mademoiselle Alida KORAC, salariée, née à Berane (Monténégro), le 25 février 1992, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents; et

2) Monsieur Gilles VOGEL, expert-comptable, né à Luxembourg, le 31 janvier 1976, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "Agence d'assurances Antony, Korac & Vogel S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 112699, a été originairement constituée sous forme d'une société anonyme dénommée "DANLUXINVEST S.A.", suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 14 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 516 du 10 mars 2006,

et que la forme juridique d'une société à responsabilité limitée et la dénomination actuelle ont été adoptées suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 394 du 14 février 2012;

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la Société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire ("Assemblée") et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

*Résolution*

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale en "Agence d'assurances Korac & Vogel S.à r.l." et de modifier subséquemment l'article 1<sup>er</sup> des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>**. Il existe une société à responsabilité limitée dénommée "Agence d'assurances Korac & Vogel S.à r.l.", (ci-après la "Société"), régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales."

108440

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros et les associés s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. KORAC, G. VOGEL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 juillet 2012. LAC/2012/34827. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 6 août 2012.

Référence de publication: 2012102762/44.

(120141594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

**Acacias Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 170.776.

—  
STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-six juillet.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Essentus Fund, ayant son siège social à Clifton House, 75, Fort Street P.O. Box 13 50 GT George Town Grand Cayman, Iles Caymans,

ici représentée par Madame Séverine RENAUD, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 23 juillet 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, agissant en-dites qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, le rachat de licence d'exploitation exclusive, l'octroi de contrats de sous-licence, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux sociétés dans lesquelles la société détient une participation directe ou indirecte, à toute société du groupe et à toute entité partenaire d'un projet dans lequel la société est directement ou indirectement intéressée, toute assistance notamment financière, prêt, avance ou garantie.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination: "ACACIAS Investment S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.



L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-), divisé en cent (100) parts sociales de valeur nominale cent vingt cinq Euros (EUR 125,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

**Art. 7.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de la même année civile.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts ayant été ainsi arrêtés, la partie comparante a déclaré souscrire les CENT (100) parts sociales et les avoir entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant, constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

#### *Frais*

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE EUROS (EUR 1.000).

#### *Disposition transitoire*

La première année sociale commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2012.

#### *Décision de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

- Monsieur Marc Ambrosien, Vice Président du Comité Exécutif, né le 8 mars 1962 à Thionville (France), demeurant professionnellement 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2 53 5 Luxembourg;

- Madame Marion FOKI, employée, née le 5 septembre 1979 à Bussang (France), demeurant professionnellement 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg;

- Madame Elise Lethuillier, Directeur-Adjoint, née le 17 novembre 1972 à Dreux (France), demeurant professionnellement 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg;

Les gérants de la société sont nommés pour une durée illimitée. La Société est engagée par la signature collective de deux gérants.

2) L'adresse de la Société est fixée au 16, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. RENAUD, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1<sup>er</sup> août 2012. Relation: LAC/2012/36743. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2012.

Référence de publication: 2012102790/131.

(120141544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

#### **Fitness Impulse Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3409 Dudelange, 3, rue de l'Abattoir.

R.C.S. Luxembourg B 110.591.

—  
EXTRAIT

Suite à une cession de parts sociales dûment approuvée par les associés et dûment signifiée à la société, le capital social fixé à 12.500 EUR, représenté par 100 parts sociales, entièrement souscrites et libérées, se répartit comme suit:

Monsieur Claude HERMES	
Trente-trois parts sociales . . . . .	33
Monsieur Robert HERMES	
Soixante-sept parts sociales . . . . .	67
Total: cent parts sociales	100

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 juillet 2012.  
FITNESS IMPULSE S.à r.l  
FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA  
Signature

Référence de publication: 2012103849/20.

(120141782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

**Avelec S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-8369 Hivange, 3, rue Kahler.

R.C.S. Luxembourg B 142.118.

L'an deux mille douze, le dix-huit juillet.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**A COMPARU:**

Monsieur Fabrice BONOTTI, gérant de sociétés, né à Villers-Semeuse (France), le 9 septembre 1971, demeurant à F-08410 Boulzicourt, Voie de Donchery,

ici représenté par Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "AVELEC S.à r.l", établie et ayant son siège social à L-8508 Redange-sur-Attert, 1, rue Seitert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 142.118, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2568 du 21 octobre 2008.

- Que le comparant est le seul associé actuel ("Associé Unique") de la Société et qu'il a pris, par sa mandataire, la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'Associé Unique décide de transférer le siège social à L-8369 Hivange, 3 rue Kahler, et de modifier subséquemment le premier alinéa de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

"Le siège social est établi dans la commune de Garnich (Grand-Duché de Luxembourg)."

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire du comparant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire du comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juillet 2012. LAC/2012/34332. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 6 août 2012.

Référence de publication: 2012102833/38.

(120141648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

**NIH Epsilon Management S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 164.519.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 12 juillet 2012, les actionnaires ont pris la décision de renouveler le mandat des membres du conseil de surveillance suivants:

- Stéphane Bourg, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L - 1882 Luxembourg
- Lynn Skillen, avec adresse au 5200, Town Centre Circle, FL 33486 Boca Raton, Etats Unis
- Clarence Terry, avec adresse au 5200, Town Centre Circle, FL 33486 Boca Raton, Etats Unis

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2012103363/16.

(120141405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

**Power Transmission Finance S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 56.517.

L'an deux mil douze, le dix-huit juillet.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société POWER TRANSMISSION FINANCE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 56.517 (ci-après définie la «Société»,

constituée pour une durée illimitée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 26 septembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 650 du 14 décembre 1996, et ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date de ce jour, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

au capital social de EUR 536.505,78 (cinq cent trente-six mille cinq cent cinq euros et soixante-dix-huit cents), représenté par 21.634 (vingt et un mille six cent trente-quatre) actions sans valeur nominale, toutes souscrites et intégralement libérées.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Valérie WESQUY, employée privée, avec adresse professionnelle au 19, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvie DUPONT, employée privée, avec même adresse professionnelle.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Augmentation de capital à concurrence de EUR 16.963.494,22 (seize millions neuf cent soixante-trois mille quatre cent quatre-vingt-quatorze euros et vingt-deux cents), afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 536.505,78 (cinq cent trente-six mille cinq cent cinq euros et soixante-dix-huit cents) à EUR 17.500.000 (dix-sept millions cinq cent mille euros), sans émission d'actions nouvelles mais par simple augmentation du pair comptable des actions existantes, augmentation à libérer intégralement par incorporation d'une partie des résultats reportés.

2. Modification subséquente de l'article 5, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (Alinéa 1<sup>er</sup>).** Le capital social de la Société est fixé à dix-sept millions cinq cent mille euros (EUR 17.500.000) représenté par 21.634 (vingt et un mille six cent trente-quatre) actions sans désignation de valeur nominale.»

3. Divers.

II. Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

III. Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de EUR 16.963.494,22 (seize millions neuf cent soixante-trois mille quatre cent quatre-vingt-quatorze euros et vingt-deux cents), afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 536.505,78 (cinq cent trente-six mille cinq cent cinquante euros et soixante-dix-huit cents) à EUR 17.500.000 (dix-sept millions cinq cent mille euros), sans émission d'actions nouvelles mais par simple augmentation du pair comptable des actions existantes.

L'augmentation de capital est à libérer intégralement par incorporation d'une partie des résultats reportés à concurrence du montant de l'augmentation de EUR 16.963.494,22 (seize millions neuf cent soixante-trois mille quatre cent quatre-vingt-quatorze euros et vingt-deux cents).

La preuve d'existence du montant d'une partie des résultats reportés d'un montant de EUR 16.963.494,22 (seize millions neuf cent soixante-trois mille quatre cent quatre-vingt-quatorze euros et vingt-deux cents) a été valablement donnée au notaire instrumentant sous forme d'un bilan au 31 décembre 2012, approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 6 juillet 2012.

Ledit bilan, après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire des actionnaires et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (Alinéa 1<sup>er</sup>)**. Le capital social de la Société est fixé à dix-sept millions cinq cent mille euros (EUR 17.500.000) représenté par 21.634 (vingt et un mille six cent trente-quatre) actions sans désignation de valeur nominale.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille euros (6.000.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les actionnaires, par leur mandataire ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: V. Wesquy, C. Petit, S. Dupont et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 juillet 2012. LAC/2012/35310. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

*Le Receveur ff. (signée): Carole FRISING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2012.

Référence de publication: 2012103422/75.

(120141542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

**Faivinvest S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 148.603.

—  
RECTIFICATIF

Le soussigné Maître Cario WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), déclare par les présentes que dans l'assemblée générale extraordinaire reçu par son ministère pour compte de la société en commandite par actions "FAIVINVEST", établie et ayant son siège social à L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 148603, en date du 20 juillet 2012, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 juillet 2012, relation: LAC/2012/34844, non encore déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

il y a lieu de procéder à la rectification suivante suite à une erreur matérielle:

IL Y LIEU DE LIRE:

L'an deux mille douze, le vingtième jour du mois de juillet.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés (l'«Assemblée») de FAIVINVEST, une société en commandite par actions, établie et ayant son siège social à L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 148603, constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, le 24 Septembre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (la Société) numéro 2134 en date du 30 octobre 2009. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 340 en date du 8 février 2012.

(...)"

AU LIEU DE:

L'an deux mille douze, le vingtième jour du mois de juillet.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés (l'«Assemblée») de FAIVINVEST, une société en commandite par actions constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, le 24 Septembre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (la Société) numéro 2134 en date du 30 octobre 2009. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 340 en date du 8 février 2012.

(...)"

Le notaire soussigné requiert la mention de cette rectification partout où cela s'avère nécessaire.

Enregistre à Luxembourg Actes Civils, le 07 août 2012. Relation: LAC/2012/37781. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): Conny SCHUMACHER.

Luxembourg, le 6 août 2012.

Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012103075/45.

(120141361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

### **ILP II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 122.717.

*Extraits des décisions de l'associé unique prises en date du 17 juillet 2012*

L'Associé Unique décide de renouveler le mandat de Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société Deloitte Audit S. à R.L., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg pour une nouvelle période d'un an allant jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clôturés au 31 décembre 2012. De plus, l'Associé Unique décide de renouveler les mandats des trois gérants actuellement en fonction au sein de la Société, à savoir Madame Cornelia METTLEN, Monsieur Adrien COULOMBEL et Monsieur Christophe BLONDEAU, demeurant tous professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen pour une nouvelle période d'un an allant jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clôturés au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 8 août 2012.

*Pour ILP II S. à R.L.*

Référence de publication: 2012103187/19.

(120141561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

### **Pendragon Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.486.

Les comptes annuels de 2011 ont été clôturés au 31 Décembre 2011 et approuvés lors de l'assemblée ordinaire des actionnaires le 6 juin 2012 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 29/06/2012.

Paddock Fund Administration

Référence de publication: 2012103404/12.

(120140786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

**RSI S.A., Société Anonyme de Titrisation,  
(anc. Royal Securities S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 146.821.

L'an deux mille douze, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'EST REUNIE

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la «ROYAL SECURITIES S.A.», une société anonyme de titrisation de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.821, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1393 du 20 juillet 2009 (ci-après la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Khadigea KLINGELE, juriste, demeurant professionnellement à Mersch (ci-après le «Président»).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Yves DISIVISCOUR, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-7535 Mersch, 29, rue de la Gare (ci-après le «Scrutateur»).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire de la Société a pour ordre du jour (ci-après «Ordre du jour»):

1) Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée.

2) Modification de la dénomination sociale de «ROYAL SECURITIES S.A.» en «RSI S.A.» et modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

3) Abolition de la forme nominative obligatoire des actions et modification subséquente de l'article 5, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts.

4) Constat qu'après la démission, donnée en date du 7 décembre 2011, de Monsieur Joé WOLLMERING, représentant permanent nommé à cette fonction de la société «LUXADVISE S.A.», elle-même administrateur de la Société, il y a lieu de prendre acte de la nomination du nouveau représentant permanent de la société «LUXADVISE S.A.», à savoir, Monsieur Giancarlo TELESFORO, demeurant à L-1430 Luxembourg, 31, Boulevard Pierre Dupong, par assemblée générale extraordinaire de «LUXADVISE S.A.» du 7 février 2012.

5) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été paraphée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut dès lors délibérer valablement sur les points portés à l'Ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente assemblée, celle-ci décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société représentés à l'assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

### Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de «ROYAL SECURITIES S.A.» en «RSI S.A.» et de refondre par conséquent l'article 1<sup>er</sup> des statuts qui prendra désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination.** Il est établi entre le souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «RSI S.A.» (ci-après, la «Société»), ayant la qualité de société de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation (ci-après, la «Loi sur la Titrisation de 2004»).

### Troisième résolution

L'assemblée décide d'abolir la forme nominative obligatoire des actions et de refondre par conséquent l'article 5, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts qui prendra désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Alinéa 1<sup>er</sup>. Capital Social.** Le capital social souscrit est fixé à TROIS CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 350.000.-) représenté par TROIS MILLE CINQ CENTS (3.500) actions ordinaires sans désignation de valeur nominale».

### Quatrième résolution

L'assemblée constate par ailleurs la démission donnée en date du 7 décembre 2011 de Monsieur Joé WOLLMERING, représentant permanent nommé à cette fonction de la société «LUXADVISE S.A.», elle-même administrateur de la Société.

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée prend acte que la société LUXADVISE S.A., administrateur de la Société, a fait nommer, aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 7 février 2012, à titre de représentant permanent, Monsieur Giancarlo TELESFORO, né le 19 décembre 1973 à Paris (France), demeurant à L-1430 Luxembourg, 31, Boulevard Pierre Dupong.

### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison du présent acte, est estimé à NEUF CENTS EUROS (900.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. KLINGELE, Y. DISIVISCOUR, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 26 juillet 2012. Relation: MER/2012/1852. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur ff. (signé): E. WEBER.

POUR COPIE CONFORME

Mersch, le 8 août 2012.

Référence de publication: 2012103468/83.

(120141317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

---

### **C&P Di Cedrone e Pellegrini S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 38.778.

L'an deux mille douze, le dix-sept juillet.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «C&P DI CEDRONE E PELLEGRINI S.C.A.», ayant son siège social à L- 2449 Luxembourg, 8, Boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 38778, constituée suivant acte reçu par Maître Camille HELLINCKX, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 novembre 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C ( le «Mémorial») numéro 202 du 15 mai 1992, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 juillet 2009, publié au Mémorial numéro 1798 du 17 septembre 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Frédérique VIGNERON, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange WOLTERSCHIERES, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Katia ROTI, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les dix (10) actions de classe A et toutes les QUATRE-VINGT-DIX (90) actions de classe B, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant: 1. Modification de l'article 5 alinéa premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital de la Société est fixé TRENTE et UN MILLE (31.000) EUROS, divisé en CENT (100) actions, comprenant VINGT-CINQ (25) actions de classe A et SOIXANTE-QUINZE (75) actions de classe B chacune d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX (310) Euros.»

2.- Modification du premier alinéa de l'article 8 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de convertir QUINZE (15) actions de commanditaire actions de classe B) en actions de commandité (actions de classe A) de sorte que le capital social fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) soit représenté par VINGT-CINQ (25) actions de commandité (actions de classe A) et SOIXANTE-QUINZE (75) actions de commanditaire (actions de classe B) ayant une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (EUR 310,-) chacune, qui sont réparties comme suit:

1. Monsieur Valentino CEDRONE, demeurant à 6 Lacets Saint Leon Périgord II Monaco, CINQ (5) actions de classe A,
2. Madame Gaetana PELLEGRINI, demeurant à 6 Lacets Saint Leon Périgord II Monaco, CINQ (5) actions de classe A,
3. Monsieur Roberto CEDRONE, demeurant à Rome, Via Anapo, 46, VINGT-CINQ (25) actions de classe B, et CINQ (5) actions de classe A
4. Madame Cristina CEDRONE, demeurant à Rome, Via Cattaro, 28, VINGT-CINQ (25) actions de classe B, et CINQ (5) actions de classe A
5. Madame Camilla CEDRONE, demeurant à Rome, Corso Trieste, 175, VINGT-CINQ (25) actions de classe B, et CINQ (5) actions de classe A

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Le capital de la Société est fixé à TRENTE et UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-), divisé en CENT (100) actions, comprenant VINGT-CINQ (25) actions de classe A et SOIXANTE-QUINZE (75) actions de classe B chacune d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (EUR 310,-).»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article huit des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

**Art. 8. Gestion de la Société.** La Société est gérée conjointement et irrévocablement par Monsieur Valentino CEDRONE, Madame Gaetana PELLEGRINI, Monsieur Roberto CEDRONE, Madame Cristina CEDRONE et Madame Camille CEDRONE, en leur qualité d'associés commandités. Successivement, la Gérance pourra comprendre d'autres membres, personnes physiques ou morales.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. VIGNERON, S. WOLTER-SCHIERES, K. ROTI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 juillet 2012. Relation: LAC/2012/35333. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 août 2012.

Référence de publication: 2012102887/78.

(120141357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

---

**Orion Finance II Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.234.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 101.513.

*Extrait des résolutions de l'associé unique d'Orion Finance II Luxembourg S.à r.l. du 27 juin 2012*

L'associé unique décide de nommer pour un nouveau mandat avec effet immédiat les cinq personnes suivantes comme gérants de la société pour une durée maximale de six ans:

- Monsieur Nicolas Brimeyer, gérant, demeurant 15, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg);
- Monsieur Christopher Jenner, gérant, demeurant 57a, rue John Grün, L-5519 Mondorf-lès-Bains (Grand Duché de Luxembourg);
- Monsieur Anthony Halligan, gérant, demeurant 43, Cambridge Road, West Wimbledon, Londres SW20 0QB (Royaume-Uni);
- Monsieur Olivier de Nervaux, gérant, demeurant 42, boulevard de la Tour Maubourg, 75007 Paris (France);
- Monsieur Ronald W. de Koning, gérant, demeurant 31, Dorpstraat, 2445 AJ Aarlanderveen (Pays-Bas).

Le conseil de gérance se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Nicolas Brimeyer, gérant, demeurant 15, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg);
- Monsieur Christopher Jenner, gérant, demeurant 57a, rue John Grün, L-5519 Mondorf-lès-Bains (Grand Duché de Luxembourg);
- Monsieur Anthony Halligan, gérant, demeurant 43, Cambridge Road, West Wimbledon, Londres SW20 0QB (Royaume-Uni);
- Monsieur Olivier de Nervaux, gérant, demeurant 42, boulevard de la Tour Maubourg, 75007 Paris (France);
- Monsieur Ronald de Koning, gérant, demeurant 31, Dorpstraat, 2445 AJ Aarlanderveen (Pays-Bas).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Orion Finance II Luxembourg S.à r.l.*

Référence de publication: 2012103382/30.

(120141145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

---

**Nuclobel Topco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.632.287,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 139.756.

In the year two thousand twelve, on the thirtieth of July.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, the depositary of the present minutes.

THERE APPEARED:

- Permira IV Continuing L.P.2 a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its manager, Permira IV Managers L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira IV Managers Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, registered at the Royal Court House, Guernsey under number 1136.

- P4 Co-Investment L.P., acting by its general partner Permira IV G.P. L.P., acting by its general partner Permira IV GP Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, and

- Permira Investments Limited, acting by its nominee Permira Nominees Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands,

all here represented by Mister Erwin VANDE CRUYS, private employee, professionally residing in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of three proxies given on July 27<sup>th</sup>, 2012.

I. The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing parties declare that they are the sole shareholders of Nuclobel Topco 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, with a share capital of four million six hundred thirty-two thousand two hundred eighty-seven Euro (EUR 4,632,287.-), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 139756 (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 20 June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1805, page 86611, dated 22 July 2008.

III. The articles of incorporation of the Company have last been amended pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg dated 26 January 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°447, page 21412, dated 2 March 2009.

IV. The appearing parties, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

#### *Agenda*

1. Dissolution of the Company and putting it into voluntary liquidation and start liquidation proceedings;
2. Appointment of liquidators of the Company and determination of their powers; and
3. Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

#### *First resolution*

In compliance with the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law"), the general shareholders' meeting resolves to dissolve the Company and put it into voluntary liquidation and start the liquidation proceedings.

#### *Second resolution*

The general shareholders' meeting resolves to appoint as liquidators of the Company Ms. Séverine Michel, born on 19 July 1977 in Epinal, France and Mr. Cédric Pedoni, born on 24 March 1975 in Villerupt, France, both professionally residing at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Both liquidators have accepted this mandate.

The aforesaid liquidators have as mission to realise the whole of assets and liabilities of the Company. The liquidators are exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect fully rely on the books of the Company. The liquidators may under their own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of their powers as they may deem fit, to one or several representatives. The sole signature of each liquidator binds validly and without limitation the Company which is in liquidation. The liquidators have the authority to perform and execute all operation provided for in articles 144 and 145 of the Law, without a specific authorisation of a general meeting of shareholder(s).

The liquidators may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for the payment of the debts.

The liquidators shall draft a report on the results of the liquidation and the employment of the corporate assets with supporting accounts and documents.

#### *Closure of the meeting*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand eight hundred Euro (EUR 1.800.-).

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and on request of the same appearing parties and in the event of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail and be binding.

The document having been read and explained to the appearing party, known by the undersigned notary, the appearing party signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

En l'an deux mille douze, le trente juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dépositaire de la présente minute.

ONT COMPARU:

- Permira IV Continuing L.P.2 un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner, Permira IV Managers L.P., un limited partnership inscrite à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner Permira IV Managers Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, îles Anglo-Normandes, inscrite au Royal Court House, Guernesey sous le numéro 1136.

- P4 Co-Investment L.P., agissant par son general partner Permira IV G.P. L.P., agissant par son general partner Permira IV GP Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, îles Anglo-Normandes;

- Permira Investments Limited, agissant par son nommée Permira Nominees Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, îles Anglo-Normandes;

tous ici représentés par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, ayant son adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu de trois procurations datées du 27 juillet 2012.

I. Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

II. Les parties comparantes déclarent qu'elles sont les seuls associés de la société Nuclobel Topco 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, ayant un capital social de quatre millions six cent trente-deux mille deux cent quatre-vingt-sept euros (EUR 4.632.287,-), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139756 (la "Société"), constituée suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1805, page 86611, en date du 22 juillet 2008.

III. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 447, page 21412, en date du 2 mars 2009.

IV. Les parties comparantes, représentées comme susmentionnée, ayant reconnues être entièrement informées des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société et commencement de la procédure de liquidation;
2. Nomination des liquidateurs de la Société et détermination de leurs pouvoirs; et
3. Divers.

ont requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi"), l'assemblée générale extraordinaire décide de la dissolution anticipée de la Société et de sa mise en liquidation volontaire.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de nommer en tant que liquidateurs Mme Séverine Michel, née le 19 juillet 1977 à Epinal, France et M. Cédric Pedoni, né le 24 mars 1975 à Villerupt, France, tous les deux ayant leur adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Chacun des liquidateurs a accepté ce mandat.

Les liquidateurs prénommés ont pour mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la Société. Dans l'exercice de leur mission, les liquidateurs sont dispensés de dresser inventaire et ils peuvent se référer aux écritures de la Société. Les liquidateurs pourront sous leur seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Les liquidateurs pourront engager la Société en liquidation sous leur seule signature individuelle et sans limitation. Ils disposent de tous les pouvoirs pour effectuer ou exécuter toutes les opérations prévues aux articles 144 et 145 de la Loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale du ou des associé(s).

Les liquidateurs pourront payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

Les liquidateurs prépareront un rapport sur les résultats de la liquidation et l'utilisation des biens sociaux avec comptes et documents à l'appui.

#### *Clôture de l'assemblée*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombent à la société à raison du présent acte et sont estimés à mille huit cents Euros (EUR 1.800.-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.



Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française. A la demande des mêmes comparants et en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant, la personne comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 août 2012. LAC/2012/37246. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2012.

Référence de publication: 2012103358/140.

(120141486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

**Logistics XXI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 98.018.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 Juillet 2012.

LOGISTICS XXI S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2012103281/13.

(120141363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

**PFCE Czech I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 456.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 95.697.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh of July.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

PFCE Holdco S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B under number 95.702, hereby represented by Mrs Corinne PETIT, employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on July 20<sup>th</sup>, 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as the sole shareholder, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole shareholder of PFCE Czech I S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office in L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey, incorporated by deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem on September 12<sup>th</sup>, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1065 of October 14<sup>th</sup>, 2003 and modified last time by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg acting in replacement of the undersigned notary, on November 28<sup>th</sup>, 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 44 of January 6<sup>th</sup>, 2012.

The capital of the company is fixed at four hundred twenty-nine thousand euro (EUR 429,000) represented by four hundred twenty-nine (429) shares, with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

*First resolution*

The appearing sole shareholder resolves to increase the corporate share capital by an amount of twenty-seven thousand euro (EUR 27,000), so as to raise it from its present amount of four hundred twenty-nine thousand euro (EUR

429,000.- EUR) to four hundred fifty-six euro (EUR 456,000), by issuing twenty-seven (27) new shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

#### *Subscription and Liberation*

The appearing sole shareholder declares to subscribe to the twenty-seven (27) new shares and to pay them up, fully in cash, at its par value of one thousand (EUR 1,000), so that the amount of twenty-seven thousand euro (EUR 27,000) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

#### *Second resolution*

The appearing shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The capital is set at four hundred fifty-six thousand euro (EUR 456,000) represented by four hundred fifty-six (456) shares of a par value of one thousand euro (EUR 1,000) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la version française**

L'an deux mille douze, le vingt-sept juillet.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

PFCE Holdco S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 95.702, ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 20 juillet 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée unipersonnelle PFCE Czech I S.à r.l., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, de résidence à Sanem, en date du 12 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1065 du 14 octobre 2003, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, agissant en remplacement du notaire instrumentaire en date du 28 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 44 du 6 janvier 2012.

Le capital social de la société est fixé à quatre cent vingt-neuf mille euros (429.000.- EUR) représenté par quatre cent vingt-neuf (429) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de vingt-sept mille euros (27.000.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de quatre cent vingt-neuf mille euros (429.000.-EUR) à quatre cent cinquante-six mille euros (456.000.- EUR), par l'émission de vingt-sept (27) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### *Souscription et Libération*

Et à l'instant, les vingt-sept (27) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) ont été souscrites par l'associé unique et entièrement libérée en espèces, de sorte que le montant de vingt-sept mille euros (27.000.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Deuxième résolution*

L'associée décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à quatre cent cinquante-six mille euros (456.000.- EUR) représenté par quatre cent cinquante-six (456) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 01 août 2012. LAC/2012/36802. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2012.

Référence de publication: 2012103405/95.

(120141442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

**Nouvelle Brasserie Mansfeld S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1831 Luxembourg, 3, rue de la Tour Jacob.

R.C.S. Luxembourg B 33.888.

Suite à une cession de parts ainsi qu'à une réunion des associés que les résolutions suivantes ont été prises:

- Suite à diverses cessions de parts les parts sont réparties comme suit:

Sierra Blanca S.A., avec siège social à L-1273 Luxembourg 19 rue de Bitbourg, RCS Luxembourg

B 163257 ..... 500 parts

- La démission de Monsieur Marc Hobscheit de son poste de gérant de la société est acceptée avec effet immédiat.

- Le mandat de Monsieur Alain Van Kasteren comme gérant unique de la société est confirmé et ceci pour une durée indéterminée. De même, la nouvelle adresse de Monsieur Van Kasteren est à noter à savoir L-1419 Luxembourg, 83 Montée de Dommeldange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2012.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2012103366/19.

(120141359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

**HV Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Cityhold Propco 3 S.à r.l.).**

**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 169.550.

In the year two thousand and twelve, on the first of August,

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

Cityhold Sterling S.à.r.l., a company organised and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated by the undersigned notary on September 29<sup>th</sup>, 2011 and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B163785, represented by Mr. Christopher WICKS, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 30<sup>th</sup> July 2012.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact that:

I. The appearing party represents the entire corporate capital of Cityhold Propco 3 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twenty

thousand Pound Sterling (GBP 20,000) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 169.550 (the Company).

II. The agenda of this meeting is as follows:

1. Decision to change the name of the Company from "Cityhold Propco 3 S.à r.l." to "HV Properties S.à r.l." and subsequent amendment of article 1 of the Articles of Incorporation;

2. Miscellaneous.

II. The sole shareholder of the Company has taken the following sole resolution:

*Sole resolution*

The sole shareholder resolves to change the name of the Company from "Cityhold Propco 3 S.à r.l." to "HV Properties S.à r.l." and to subsequently amend article 1 of the Articles of Incorporation to give it henceforth the following reading:

" **Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "HV Properties S.à r.l." (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles)."

There being no further business to discuss, the meeting is closed.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred euro (1.200.-EUR).

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the appearing party, the said proxy signed together with the notary the present original deed.

**Suit la version française du texte précédent**

L'an deux mille douze, le premier août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

**A COMPARU:**

Cityhold Sterling S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant sous et régie par les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentaire en date du 29 septembre 2011, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B163.785, représentée par M. Christopher WICKS, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 juillet 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. La partie comparante représente l'intégralité du capital social de Cityhold Propco 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de vingt mille Livres Sterling (GBP 20.000,-) et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.550 (la Société).

II. L'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. Changement de la dénomination de la Société de "Cityhold Propco 3 S.à r.l." à "HV Properties S.à r.l." et modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la société;

2. Divers

III. L'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

*Unique résolution*

L'associé unique décide de changer la dénomination de la Société de "Cityhold Propco 3 S.à r.l." à "HV Properties S.à r.l." et de modifier en conséquence l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination "HV Properties S.à r.l." (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).»

108457

Plus rien ne figurant a l'ordre du jour, l'assemblée est levée.

*Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. Wicks et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 août 2012. LAC/2012/37553. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2012.

Référence de publication: 2012102907/92.

(120141507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

---

**Q207 S.C.S., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 122.073.

—  
**AUSZUG**

Am 19. Juli 2012, haben die Teilhaber von der Gesellschaft, Q 207 GP S.à r.l. und Friederike MLP S.à r.l. beschlossen, den Gesellschaftersitz von 14, Boulevard F.D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, an die folgende Adresse zu verlegen: 46 A, Avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg.

Am 19. Juli 2012, haben die Geschäftsführer von der Gesellschaft, Q 207 GP S.à r.l. und Friederike MLP S.à r.l. beschlossen, den Gesellschaftersitz von 14, Boulevard F.D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, an die folgende Adresse zu verlegen: 46 A, Avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Für Q 207 S.C.S.*

Référence de publication: 2012103441/16.

(120140747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

---

**Partners Group Prime Yield, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 30.000.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.648.

—  
Les documents complémentaires aux comptes annuels au 31 décembre 2011, précédemment déposés en date du 19 juin 2012 sous la référence L120101433, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2012.

Sérgio Raposo

Gérant

Référence de publication: 2012103388/13.

(120141076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

---

**AB Investments S.A., Société Anonyme,  
(anc. Koinonia Foundation Holding S.A., SPF).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 152.801.

In the year two thousand twelve, on the first of August.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of the Luxembourg public limited company (société anonyme) Koinonia Foundation Holding S.A., SPF (the Company) having its registered office at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 152.801, incorporated on April 29<sup>th</sup>, 2010 pursuant to a notarial deed recorded by Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, published in the Official Gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C), n° 1236 dated June 14<sup>th</sup>, 2010, which articles of association have not yet been amended since.

The Meeting is chaired by Mr Filipe CAPINHA-HELIODORO, employee, professionally residing at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints Mrs Cindy REINERS, employee, professionally residing at the same address as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting elects Mr Graham J. WILSON, barrister, professionally residing at the same address as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the notary to record that:

I. The shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares which they hold are recorded in an attendance list, which will remain attached to these minutes and which will be signed by the holders of powers of attorney who represent the shareholders who are not present and the Members of the Bureau. The said list as well as the powers of attorney will remain attached to these minutes;

II. It appears from the attendance list that all of the shares are present or duly represented at the Meeting. The shareholders present or represented declare that they have had due notice of, and have been duly informed of the agenda prior to the Meeting. The Meeting decides to waive the convening notices;

III. The agenda of the Meeting is as follows:

1) Decision to convert the Company into a Luxembourg Soparfi with effect as of January 1<sup>st</sup>, 2012 and subsequent amendment of the object of the Company as follows:

"The object of the Company is the holding of participations in any form, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes or securities of any kind as well as the possession, management, control and development of such participations.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial corporation and may render them every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The Company may borrow in any form.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.";

2) Amendment of the name of the Company from "Koinonia Foundation Holding S.A., SPF" into "AB Investments S.A.";

3) Subsequent amendment of the articles 1.1, 1.2, 4 and 20 of the articles of association of the Company;

4) Miscellaneous.

Then the Meeting, after deliberation, passed the following resolutions unanimously:

*First resolution*

The Meeting resolves to convert the Company into a Luxembourg Soparfi with effect as of January 1<sup>st</sup>, 2012 and therefore decides to amend the object of the Company as follows:

"The object of the Company is the holding of participations in any form, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes or securities of any kind as well as the possession, management, control and development of such participations.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial corporation and may render them every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The Company may borrow in any form.



The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes."

*Second resolution*

The Meeting resolves to change the name of the Company from "Koinonia Foundation Holding S.A., SPF" into "AB Investments S.A."

*Third resolution*

As a consequence of the above resolutions, the Meeting resolves to restate article 1.1. 1.2, 4 and 20 of the articles of association of the Company, which will read henceforth, in their English version, as follows:

**" Art. 1. Form and Name.**

1.1 There is hereby established a public limited liability company ("société anonyme") (the Company) which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10<sup>th</sup>, 1915, on commercial companies, as amended (the Law on Companies), as well as by the present articles of association (the Articles).

1.2 The Company will exist under the name of "AB Investments S.A."

**" Art. 4. Corporate objects.** The object of the Company is the holding of participations in any form, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes or securities of any kind as well as the possession, management, control and development of such participations.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial corporation and may render them every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The Company may borrow in any form.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes."

**" Art. 20. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law on Companies for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

*Estimate of costs*

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

There being no further business, the Meeting is terminated.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed (including the articles of association of the Company) is worded in English, followed by a French version of the present deed; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the French, the English version will be prevailing.

Whereof, the document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, said persons signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil douze, le premier août.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de la société Koinonia Foundation Holding S.A., SPF, (ci-après la "Société"), une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 152.801, constituée par un acte authentique reçu par Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg en date du 29 avril 2010, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 1236 du 14 juin 2010, dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Filipe CAPINHA-HELIODORO, employé privé, résidant professionnellement au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (le Président).

Le Président désigne Mrs Cindy REINERS, employée privée, avec même adresse professionnelle, Secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire).

L'Assemblée désigne en tant que Scrutateur de l'Assemblée Monsieur Graham J. WILSON, avocat, avec même adresse professionnelle Luxembourg (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur seront désignés collectivement en tant que Bureau de l'Assemblée.

Le Bureau ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. La liste de présence, signée par tous les actionnaires représentés à l'assemblée, les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent acte avec les procurations pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il résulte de la liste de présence établie et signée par les membres du Bureau que la totalité du capital social votant de la Société est dûment représentée à la présente assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, repris ci-dessous.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Décision de convertir la Société en une Soparfi luxembourgeoise avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012 et modification subséquente l'objet social de la Société comme suit:

«La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La Société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»;

2) Modification de la dénomination de la Société de «Koinonia Foundation Holding S.A., SPF» en «AB Investments S.A.»;

3) Modification subséquentes des articles 1.1, 1.2, 4 et 20 des statuts de la Société;

4) Divers.

Après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes, par vote unanime:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de convertir la Société en Soparfi, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012 et décide en conséquence de modifier l'objet social comme suit:

«La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La Société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de modifier la dénomination de la Société de «Koinonia Foundation Holding S.A., SPF» en «AB Investments S.A.».

#### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'Assemblée décide de reformuler les articles 1.1, 1.2, 4 et 20 des statuts de la Société, afin qu'ils prennent la teneur suivante dans leur version française:

#### « **Art. 1<sup>er</sup>. Forme et Dénomination.**

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés) et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de «AB Investments S.A.».

« **Art. 4. Objet social.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La Société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

« **Art. 20. Droit applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi sur les Sociétés.»

*Frais*

Le montant des frais relatifs au présent acte sont estimés à environ mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Plus aucun point ne se trouvant à l'ordre du jour, l'Assemblée est ajournée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare que le présent acte (en ce y compris les statuts de la Société) a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms, état civil et résidences, les personnes précitées ont signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: F. Capinha-Heliodoro, C. Reiners. G. J. Wilson et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 août 2012. LAC/2012/37256. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2012.

Référence de publication: 2012103244/184.

(120141628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

**Schränermontagebetrieb Wolf, Société à responsabilité limitée,  
(anc. G+H Montagebau).**

Siège social: L-7420 Cruchten, 70C, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 162.245.

L'an deux mille douze, le deux août.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

**A COMPARU**

Monsieur Ronny Wolf, menuisier, né à Leipzig (Allemagne) le 8 mars 1978, demeurant à L-7420 Cruchten, 70C, rue Principale (ci-après le «Comparant» ou l'«Associé unique»).

Lequel Comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

- Qu'il est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois «G+H Montagebau», établie et ayant son siège social à L-7420 Cruchten, 69, rue principale, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro B. 162.245, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 3 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, du 17 septembre 2001, numéro 2191 (ci-après la «Société»).

- Qu'il a pris les trois résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé unique décide de transférer le siège social de L-7420 Cruchten, 69, rue principale à L-7420 Cruchten, 70C, rue Principale.

*Deuxième résolution*

L'Associé unique décide de changer la dénomination de la Société de «G+H Montagebau» en «Schränermontagebetrieb Wolf».

*Troisième résolution*

En conséquence de ce qui précède, l'article 4 des statuts sera désormais lu comme suit:

«La Société prendra la dénomination «Schränermontagebetrieb Wolf»».

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison des présentes est évalué à environ SEPT CENTS EUROS (700.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Comparant, connu du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ce dernier a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: R. WOLF, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 06 août 2012. Relation: MER/2012/1937. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME,

Mersch, le 9 août 2012.

Référence de publication: 2012103100/40.

(120141416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

---

**REComm Sarl Mainz IFA3 SCS, Société en Commandite simple.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 158.855.

—  
Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 14 mai 2012, les associés ont pris la décision de renouveler le mandat de réviseur d'entreprise agréée de KPMG Luxembourg, avec siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2012.

Référence de publication: 2012103451/14.

(120141413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

---

**Lux Environnemental Services Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4530 Differdange, 47, avenue Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 142.214.

—  
Le Bilan abrégé au 31 Décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 Juillet 2012.

Référence de publication: 2012103259/10.

(120141282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

---

**Meridiam PGGM DIF Infrastructure D1, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 152.618.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Meridiam PGGM DIF Infrastructure D1 S.à r.l.*

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2012103330/11.

(120141321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

---

**Millcreek S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 129.667.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MILLCREEK S.A.*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2012103333/11.

(120141419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

---

**Minusines S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1735 Luxembourg, 8, rue François Hogenberg.  
R.C.S. Luxembourg B 3.825.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012103334/9.

(120141123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

**Platino S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 60.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 119.703.

Les documents complémentaires aux comptes annuels au 31 décembre 2011, précédemment déposés en date du 2 juillet 2012 sous la référence L120110205, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2012.

Damien Nussbaum

*Administrateur*

Référence de publication: 2012103393/13.

(120140849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

**Modim International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 56A, avenue François Clément.  
R.C.S. Luxembourg B 37.719.

Les comptes annuels au 31 juillet 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012103335/9.

(120141238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

**Faivinvest Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.  
R.C.S. Luxembourg B 170.777.

**STATUTS**

L'an deux mil douze, le vingtième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

A COMPARU:

Monsieur François Georges Louis Alain FAIVELEY, né le 26 avril 1951 à Neuilly-sur-Seine (France), demeurant professionnellement au 16, Rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**1. Dénomination.**

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination Faivinvest Luxembourg S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

**2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le

conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

### **3. Objet social.**

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

### **4. Durée.**

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

### **5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

### **6. Parts sociales.**

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

Entre vifs, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale à l'unanimité des associés. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale à l'unanimité des associés survivants.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

### **7. Conseil de gérance.**

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés statuant à l'unanimité des associés.

7.2. Le Gérant est nommé pour une durée de deux (2) ans et peut être réélu aux mêmes fonctions.



7.3. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

7.4. Les gérants sont révocables ad nutum. Cette décision de révocation nécessite la majorité des deux tiers des associés.

#### **8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par un gérant A s'agissant conjointement avec un gérant B.

#### **9. Procédure.**

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

#### **10. Représentation.**

La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers pour la signature du gérant ou le cas échéant pour la signature conjointe de un gérant A et un gérant B ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

#### **11. Responsabilités des gérants.**

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

#### **12. Pouvoirs et Droits de vote.**

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

#### **13. Forme - Quorum - Majorité.**

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social, sauf dispositions statutaires contraires.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

#### **14. Exercice social.**

14.1. L'exercice social commence le premier jour du mois de juillet de chaque année et se termine le dernier jour du mois de juin de l'année suivante

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

#### **15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

#### **16. Dissolution - Liquidation.**

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

16.3. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 30 juin 2013.

#### *Souscription - Libération*

Monsieur François Georges Louis Alain FAIVELEY, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les 12.500 parts sociales par:

1. versement en espèces de onze mille neuf cents euros (EUR 11.900), de sorte que la somme de onze mille neuf cents euros (EUR 11.900) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément et

2. un apport en nature de six (6) actions ayant une valeur nominale de cent euro (EUR 100) chacune (les Actions) de FAIVINVEST S.C.A., une société de droit luxembourgeois, avec siège social au 16, Rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.603, ayant un capital social de quatre millions quarante et un mille quatre cents euros (EUR 4.041.400) représenté par quarante mille quatre cent quatorze (40.414) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune (CO).

Il résulte d'un certificat délivré par la gérance de CO en date du 17 juillet 2012 que:

- Monsieur François Georges Louis Alain FAIVELEY est le propriétaire unique des Actions;
- les Actions sont entièrement libérées et représentent les actions commandités du capital social de CO;
- Monsieur François Georges Louis Alain FAIVELEY est le seul titulaire des droits sur les Actions et possède le pouvoir de céder les Actions;
- les Actions ne sont pas grevées d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur les Actions et aucune Action n'est sujette à une telle opération;
- il n'existe aucun droit de préemption, ni un autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander que les Actions lui soit cédé;
- conformément aux lois luxembourgeoises et aux statuts de CO, les Actions sont librement cessibles;
- en date de ce jour, les Actions sont évaluées au moins à six cents euros (EUR 600), cette estimation étant basée sur les principes comptables généralement acceptés;
- il n'y a pas de changement majeur de la situation financière de la Société depuis les comptes intermédiaires de CO du 30 juin 2012.

Ledit certificat et une copie du bilan de CO, après signature ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

108467

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ neuf cent cinquante euros (EUR 950,-).

*Résolutions prises par l'associé unique*

Et aussitôt, le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

1. La personne suivante est nommé comme gérante A de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Erwan Charles Jean FAIVELEY, directeur de société, né le 27 juillet 27, 1979, à Chenove, France, demeurant professionnellement au 16, Rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

La personne suivante est nommée comme gérante B de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Olivier DEDOBBELEER, gérant, né le 9 avril 1983 à Namur, Belgique, demeurant professionnellement au 163 rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 16, Rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. G. L. A. FAIVELEY, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 juillet 2012. LAC/2012/34845. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 2 août 2012.

Référence de publication: 2012103059/211.

(120141589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

**Nuclobel Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.856.941,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 139.764.

In the year two thousand twelve, on the thirtieth of July.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Nuclobel Topco 1 S.à r.l., a private limited liability company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 139755,

here represented by Mister Erwin VANDE CRUYS, private employee, professionally residing in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given on July 27<sup>th</sup> 2012.

I. The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares that it is the sole shareholder ("Sole Shareholder") of Nuclobel Lux 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, with a share capital of one million eight hundred fifty-six thousand nine hundred forty-one Euro (EUR 1,856,941.-), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 139764 (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 20 June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1792, page 85995, dated 21 July 2008.

III. The articles of incorporation of the Company have last been amended pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg dated 27 January 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°442, page 21203, dated 28 February 2009.

IV. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1. Dissolution of the Company and putting it into voluntary liquidation and start liquidation proceedings;
2. Appointment of liquidators of the Company and determination of their powers; and

### 3. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

#### *First resolution*

In compliance with the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law"), the Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and put it into voluntary liquidation and start the liquidation proceedings.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint as liquidators of the Company Ms. Séverine Michel, born on July 19<sup>th</sup>, 1977 in Epinal, France, and Mr. Cédric Pedoni, born on March 24<sup>th</sup> 1975 in Villerupt, France, both professionally residing at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Both liquidators have accepted this mandate.

The aforesaid liquidators have as mission to realise the whole of assets and liabilities of the Company. The liquidators are exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect fully rely on the books of the Company. The liquidators may under their own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of their powers as they may deem fit, to one or several representatives. The sole signature of each liquidator binds validly and without limitation the Company which is in liquidation. The liquidators have the authority to perform and execute all operation provided for in articles 144 and 145 of the Law, without a specific authorisation of a general meeting of shareholder(s).

The liquidators may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for the payment of the debts.

The liquidators shall draft a report on the results of the liquidation and the employment of the corporate assets with supporting accounts and documents.

#### *Closure of the meeting*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand six hundred Euro (EUR 1.600.-).

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and on request of the same appearing parties and in the event of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail and be binding.

The document having been read and explained to the appearing party, known by the undersigned notary, the appearing party signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

En l'an deux mille douze, le trente juillet.

Par-devant Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dépositaire de la présente minute.

#### **A COMPARU:**

- Nuclobel Topco 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée soumise au droit luxembourgeois, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 139755,

ici représentée par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, ayant son adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration datée du 27 juillet 2012.

I. Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

II. La partie comparante déclare qu'elle est l'associé unique («Associé Unique») de la société Nuclobel Lux 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, ayant un capital social de un million huit cent cinquante-six mille neuf cent quarante et un euros (EUR 1.856.941,-), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139764 (la "Société"), constituée suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1792, page 85995, en date du 21 juillet 2008.

III. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 442, page 21203, en date du 28 février 2009.

IV. La partie comparante, représentée comme susmentionnée, ayant reconnue être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1. Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société et commencement de la procédure de liquidation;
2. Nomination des liquidateurs de la Société et détermination de leurs pouvoirs; et
3. Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi"), l'assemblée générale extraordinaire décide de la dissolution anticipée de la Société et de sa mise en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer en tant que liquidateurs Mme Séverine Michel, née le 19 juillet 1977 à Epinal, France et M. Cédric Pedoni, né le 24 mars 1975 à Villerupt, France, tous les deux ayant leur adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Chacun des liquidateurs a accepté ce mandat.

Les liquidateurs prénommés ont pour mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la Société. Dans l'exercice de leur mission, les liquidateurs sont dispensés de dresser inventaire et ils peuvent se référer aux écritures de la Société. Les liquidateurs pourront sous leur seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Les liquidateurs pourront engager la Société en liquidation sous leur seule signature individuelle et sans limitation. Ils disposent de tous les pouvoirs pour effectuer ou exécuter toutes les opérations prévues aux articles 144 et 145 de la Loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisé par l'assemblée générale du ou des associé(s).

Les liquidateurs pourront payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

Les liquidateurs prépareront un rapport sur les résultats de la liquidation et l'utilisation des biens sociaux avec comptes et documents à l'appui.

*Clôture de l'assemblée*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombent à la société à raison du présent acte et sont estimés à mille six cents Euros (EUR 1.600.-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française. A la demande des mêmes comparants et en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant, la personne comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 août 2012. LAC/2012/37243. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2012.

Référence de publication: 2012103355/127.

(120141485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

---

**Neptune Finance Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 137.428.

Les comptes annuels au 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07.08.2012.

Bevollmächtigter

Référence de publication: 2012103345/11.

(120140732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

---

**JJL S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 120.320.

—  
**CLOTURE DE LIQUIDATION**

In the year two thousand and twelve, on the thirty-first day of July.

Before us Maître Paul BETTINGEN, a civil law notary residing in Niederanven.

There appeared:

Mr Lincoln Wong, director, born on July 10, 1943 in Sze Chuan China, residing at Xin Quan Road Lane 66, N° 8 Apt 1704 in Shanghai, China,

Here represented by Mr. Mathieu Vacher, private employee, with professional address at 11 avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, (hereafter mentioned as the "Sole Partner"), represented as stated hereabove has requested the undersigned notary to state:

1- That JJL S. à r.l., a société à responsabilité limitée under Luxembourg, law having its registered office in L-1724 Luxembourg, 11A boulevard Prince Henri, RCS Luxembourg B number 120320 has been incorporated pursuant to a notarial deed by the notary Joseph Elvinger residing in Luxembourg on September 29, 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 2211 of November 25, 2006, (the "Company").

2- That the capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by five hundred (500) units of twenty-five Euro (EUR 25) each.

3- That Sole Partner is the owner of all the Company's shares and pronounces hereby the anticipated dissolution of the Company with immediate effect and puts it into liquidation and designates CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S. à r. l., with its registered office at 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, RCS Luxembourg B number 30467 as liquidator of the Company.

4- That Sole Partner states to fix at once the second and the third general meetings in accordance with article 151 of the law of August 10, 1915, concerning the commercial companies and to immediately hold them one after the other.

5- The Sole Partner states to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the Company and requests the notary to enact his declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the closing of the liquidation have been duly accounted for; furthermore that with respect to possible liabilities of the Company presently unknown that remain unpaid, the Sole Partner irrevocably undertakes to pay all such possible liabilities; that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid; that remaining assets, if any are allotted to the Sole Partner.

The report of the liquidator after having been signed "*ne varietur*" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

6- The Sole Partner designates as liquidation auditor Audiex S.A., with its registered office at 9 rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, RCS Luxembourg B number 65 469 and the mission entrusts to it with a report on liquidation management.

7- That after having taken knowledge of the report, the Sole Partner accepts the conclusions of the liquidation auditor's report, approves the liquidation accounts and gives full discharge, without reserve nor fore mentioned restriction to Audiex S.A, prenamed, for its work of supervision carried out this day.

The report of the liquidation auditor after having been signed "*ne varietur*" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities;

8- That the Sole Partner, acting in third assembly, pronounces the closing of the liquidation and states that the Company has definitively ceased existing.

9- That full and whole discharge is given to the manager(s) and the liquidator of the Company.

10- That the books and documents of the Company shall be deposited during five years at the former registered office 11A boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

For the publications and deposits to be made, all capacities are conferred to the carrier of a forwarding of present.



The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le trente et unième jour de juillet.

Pardevant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

#### A COMPARU:

M. Lincoln Wong, directeur, né le 10 juillet 1943 à Sze Chuan Chine, demeurant au Xin Quan Road Lane 66, N° 8 Apt 1704 in Shanghai, Chine,

ici représenté par Monsieur Mr. Mathieu Vacher, employé privé, avec adresse professionnelle au 11 avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante (ci-après l'«Associé Unique»), représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter:

1- Que la société à responsabilité limitée JLL S. à r.l., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11A boulevard Prince Henri, a été constituée suivant acte notarié reçu par le notaire Joseph Elvinger, en date du 29 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2211 du 25 novembre 2006, RCS Luxembourg B numéro 120320 (la «Société»).

2- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

3- Que l'Associé Unique, étant le seule propriétaire des parts sociales dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et désigne CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S. à r. l., avec siège social au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 30467 en qualité de liquidateur de la Société.

4- Que l'Associé Unique déclare fixer à tout de suite les deuxième et troisième assemblées conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

5- Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre l'Associé Unique déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé; que l'actif éventuel restant est réparti à l'Associé Unique.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signée «ne varietur» par la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

6- Que l'Associé Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation Audiex S.A., située au 9 rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 65469 et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion de la liquidation.

7- Qu'après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Audiex S.A., prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation après avoir été signée «ne varietur» par la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

8- Que l'Associé Unique constitué en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

9- Que décharge pleine et entière est donnée au(x) gérant(s) et au liquidateur de la Société pour l'exercice de leur mandat.

10- Que les livres et documents de la Société seront déposés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société L-1724 Luxembourg, 11A boulevard Prince Henri.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la personne comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Mathieu Vacher, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 01 août 2012. LAC / 2012 / 36772. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 août 2012.

Référence de publication: 2012103233/116.

(120141056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

**Modim International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 56A, avenue François Clément.

R.C.S. Luxembourg B 37.719.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires le 9 août 2012*

L'assemblée générale a renouvelé le mandat suivant pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle en relation avec les comptes de l'exercice se clôturant au 31 juillet 2012:

La société Ferrer and Partners Corporate Services S.à.r.l., ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 57, avenue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.326, commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2012.

Référence de publication: 2012103336/15.

(120141239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

**Montesa S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 34.137.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 08 mai 2012*

Est nommé Réviseur d'entreprises agréé:

- La société BDO AUDIT  
SOCIETE ANONYME  
2, avenue Charles de Gaulle  
L-1653 LUXEMBOURG

Son mandat vient à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2012.

*Pour la société IMMO HORIZON S.A.*

Max LEESCH

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2012103337/17.

(120140651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

**Xenia Trade S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4344 Esch-sur-Alzette, 39, rue Saint Vincent.

R.C.S. Luxembourg B 77.319.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires et de la réunion du Conseil d'Administration tenues le 30 avril 2012 à Esch-sur-Alzette.*

L'assemblée a décidé de reconduire le mandat d'administrateur de:

- Monsieur Dario GERONZI, né le 8 mars 1964 à Fano (Italie), demeurant à L-4380 Ehlerange - 53, rue d'Esch,
  - Monsieur Frank BIERBACH, né le 10 novembre 1966 à Ettelbrück (Luxembourg), demeurant à L-9061 Ettelbrück - 30, rue Abbe Joseph Flies,
  - Madame Claudine BIERBACH-WAGNER, née le 17 mars 1966 à Luxembourg, demeurant à L-9061 Ettelbrück - 30, rue Abbe Joseph Flies,
- jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2018.

Il a été décidé de reconduire le mandat du commissaire de Madame Eleonora GERONZIAMENDOLA, née le 1<sup>er</sup> mai 1968 à Luxembourg, demeurant à L-4380 Ehlerange - 53, rue d'Esch, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2018.

Le Conseil d'Administration a décidé de reconduire Monsieur Dario GERONZI, né le 8 mars 1964 à Fano (Italie), demeurant à L-4380 Ehlerange - 53, rue d'Esch dans sa fonction d'administrateur délégué de la société. Son mandat expirera à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 avril 2012.

XENIA TRADE S.A.

Référence de publication: 2012104168/25.

(120141703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

**PFCE Poland III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 119.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 162.262.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh day of July.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PFCE Holdco S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B under number 95.702, hereby represented by Mister Erwin VANDE CRUYS, private employee, with professional address at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given in Luxembourg on July 20<sup>th</sup>, 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as the sole shareholder, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole shareholder of "PFCE Poland III S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, with registered office in L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey, incorporated by deed of the undersigned notary on July 12<sup>th</sup>, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2215 of September 20<sup>th</sup>, 2011 and modified by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg acting in replacement of the undersigned notary on November 28<sup>th</sup>, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 80 of January 11<sup>th</sup>, 2012.

The capital of the company is fixed at seventy-two thousand euro (72,000.- EUR) represented by seventy-two (72) shares, with a nominal value of one thousand euro (1,000.- EUR) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

*First resolution*

The appearing sole shareholder resolves to increase the corporate share capital by an amount of forty-seven thousand euro (47,000.- EUR), so as to raise it from its present amount of seventy-two thousand euro (72,000.- EUR) to one hundred nineteen thousand euro (119,000.- EUR), by issuing forty-seven (47) new shares with a par value of one thousand euro (1,000.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

*Subscription and Liberation*

The appearing sole shareholder declares to subscribe to the forty-seven (47) new shares and to pay them up, fully in cash, at its par value of one thousand (1,000.- EUR), so that the amount of forty-seven thousand euro (47,000.- EUR) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

*Second resolution*

The appearing shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The capital is set at one hundred nineteen thousand euro (119,000.- EUR) represented by one hundred nineteen (119) shares of a par value of one thousand euro (1,000.- EUR) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-sept juillet,

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

PFCE Holdco S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 95.702, ici représentée par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 20 juillet 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée unipersonnelle PFCE Poland III S.à r.l., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 12 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2215 du 20 septembre 2011, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, agissant en remplacement du notaire instrumentaire, en date du 28 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 80 du 11 janvier 2012.

Le capital social de la société est fixé à soixante-douze mille euros (72.000,- EUR) représenté par soixante-douze (72) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de quarante-sept mille euros (47.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de soixante-douze mille euros (72.000,- EUR) à cent dix-neuf mille euros (119.000,- EUR), par l'émission de cent dix-neuf (119) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000,-EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### *Souscription et Libération*

Et à l'instant, les quarante-sept (47) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) ont été souscrites par l'associé unique et entièrement libérée en espèces, de sorte que le montant de quarante-sept mille euros (47.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Deuxième résolution*

L'associée décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à cent dix-neuf mille euros (119.000,-EUR) représenté par cent dix-neuf (119) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune."

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 01 août 2012. LAC/2012/36807. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2012.

Référence de publication: 2012103410/96.

(120141437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

**Neptune Ship Finance (Luxembourg) S. à r.l. & Cie, S.e.c.s., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 137.248.

Les comptes annuels au 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07.08.2012.  
*Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2012103346/11.

(120140733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

---

**Neptune Ship Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 137.711.

Les comptes annuels au 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07.08.2012.  
*Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2012103347/11.

(120140731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

---

**NewLife Investments Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 170.698.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 août 2012.

Référence de publication: 2012103350/11.

(120141341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

---

**Nord Security S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 160.300.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 août 2012.

Référence de publication: 2012103352/10.

(120141109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

---

**NIH Epsilon Management S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 164.519.

Les comptes annuels pour la période du 18 octobre 2011 (date de constitution) au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 2 août 2012.

Référence de publication: 2012103362/11.

(120140675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

---

**L'Euphrate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 170.771.

---

**STATUTS**

L'AN DEUX MILLE DOUZE.

LE DEUX AOÛT.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Le Tigre S.A., ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 1<sup>er</sup> août 2012.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre la personne ci-avant désignée et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de L'Euphrate S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.



Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 310.000 (trois cent dix mille euros) qui sera représenté par 31.000 (trente et un mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, dès la constitution et pendant une période prenant fin le 2 août 2017, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins 3 (trois) membres, le nombre exact étant déterminé par l'assemblée générale.

Si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à 1 (un) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires. Ils sont élus par l'assemblée générale pour une période ne dépassant pas 6 (six) ans et peuvent être révoqués à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, fax, conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Toutefois, si la loi l'exige ou si la société décide de supprimer l'institution de commissaire, le contrôle des comptes annuels sera effectué par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés désignés et éventuellement réélus par l'assemblée

### **Assemblée générale**

**Art. 14.** S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit. Dans les présents statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'assemblée générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'actionnaire unique tant que la société n'a qu'un actionnaire.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations de l'assemblée générale se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2012.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2013.

Le(s) premier(s) administrateur(s) et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

#### *Souscription et Paiement*

Les 3.100 (trois mille cent) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, Le Tigre S.A., ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, prénommée.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 31.000 (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.100,-.

#### *Résolutions de l'actionnaire unique*

L'actionnaire unique prénommée, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

##### *Signature catégorie A:*

- Monsieur Maxime LAURENT, dirigeant de société, né le 28 octobre 1948 à Paris, demeurant au 32, avenue Georges Mandel, F-75116 Paris;

##### *Signatures catégorie B:*

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, né le 16 mars 1967 à Arlon, Belgique, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Monsieur Maxime LAURENT, prénommé, est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

##### *Deuxième résolution*

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: AUDIEX S.A., ayant son siège au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65469.

##### *Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connus du notaire par ses noms, prénoms, états et demeures, il a signé avec Nous, Notaire le présent acte.

Signé: P. PONSARD, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 06 août 2012. Relation: RED/2012/1061. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 08 août 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012103251/206.

(120141376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

---

**North REOF Leopold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Rénert.  
R.C.S. Luxembourg B 117.076.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012103353/10.

(120141444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

**Northland Resources S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 151.150.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Référence de publication: 2012103354/10.

(120141133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

**Pamir S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 39.047.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Pamir S.A., SPF

Référence de publication: 2012103399/11.

(120141015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

**Newell Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 465.550,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 112.715.

## EXTRAIT

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 1<sup>er</sup> août 2012.

Newell Luxembourg Finance S.à r.l.

M. Dale Metz

Gérant

Référence de publication: 2012103361/15.

(120141275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

**Norbury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 123.102.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012103364/9.

(120141127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.